

Département de l'YONNE
SIVOS de Courtois et de Nailly

PROCES VERBAL
de la réunion du SIVOS de Courtois et de Nailly
du 13/09/2024

Légalement convoqué, le Conseil syndical s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal de Courtois-sur-Yonne, le treize septembre deux mille vingt-quatre à 18 heures 30 minutes, sous la présidence de Monsieur Franck POIRIER, président.

Date de la convocation : 06/09/2024

Présents : F.POIRIER, C.MONTAGNE, G.ROYER, V.MOREL, E.PETIT, titulaires

Absents : E.BERTHAULT, G.MOREAU, P.SOULAGE, titulaires et F.BARDOT, C.GOUTELARD, V.MAINIER, M.MIRANDA, suppléants

Secrétaire de séance : G.ROYER

L'ordre du jour est le suivant :

- 1- Approbation du compte-rendu de la réunion du 13/06/2024
- 2- Convention d'utilisation des établissements aquatiques
- 3- Informations du Président et du Vice-président
- 4- Affaires et questions diverses

1-APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU

Le procès-verbal de la séance du 13/06/2024 est adopté à l'unanimité.

2- CONVENTION D'UTILISATION DES ETABLISSEMENTS AQUATIQUES

Une ou deux classes de l'école de Nailly iront à la piscine Pierre TOINOT les lundis et jeudis du 04/11/2024 au 06/12/2024 de 15h à 16h00.

D2024-06-017 : Le Conseil syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **AUTORISE** M. le Président à signer la convention dans le cadre de la natation scolaire avec la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais pour l'utilisation des établissements aquatiques pour l'année scolaire 2024/2025.

Le paiement sera effectué sur production d'un mémoire établi par la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais sur la base des heures d'occupation réelle. La facturation se fera à la fin de l'année scolaire en cours.

Les tarifs sont les suivants :

- 85,05 € par créneau horaire d'utilisation avec intervention pédagogique,
- 64,05 € par créneau horaire d'utilisation sans intervention pédagogique.

3- INFORMATIONS DU PRESIDENT ET DU VICE-PRESIDENT

MATERIEL A ACHETER : M. MONTAGNE a rencontré, fin d'année scolaire, les enseignantes de l'école de Nailly et a recensé leurs besoins à court et moyen terme :

Classe CE1 : vidéo projecteur, environ 662 euros H.T. (extension garantie 3 ans 85 € H.T.)

Classe CM2 : renouveler les 12 anciens PC de « découverte internet » complètement obsolètes en commençant par 6 PC portable, environ 3 000 € H.T.

Les membres du Conseil syndical valident. Ces 2 achats seront inscrits au budget primitif 2025.

M. POIRIER souhaiterait que le SIVOS achète pour l'année prochaine un aspirateur « industriel » pour chaque cantine. Cela permettrait de gagner du temps.

RESSOURCES HUMAINES : Le SIVOS a démarré la rentrée avec 2 absentes : 1 accident du travail et 1 maladie ordinaire qui se poursuivra en congé maternité.

TRAVAUX : le SIVOS renouvelle sa demande à la Commune de Courtois pour l'installation d'une lumière au portail des maternelles.

4- AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

KEMESSE 2024 : le pot de remerciement aux bénévoles aura lieu dans la cour de l'école de Courtois le 27/09 18h30/19h00.

Séance levée 19h26